



Vol a l'étalage - Quelles conséquences?

Par **kana**, le **31/01/2009** à **19:15**

Bonjour a vous,

Voila il se trouve que aujourd'hui j'ai été pris en flagrant délits de vol dans un chaine de magasin. En effet j'ai mis dans mes poches 6 stylos, un vigile ma demander de le suivre pour allez dans une salle annexe, j'ai tout de suite avoué que j'avais volé et je n'ai pas chercher a nié quoi que ce soit...

En effet c'est la première fois que je volais quelque chose (et surement la dernière)

Il ma fait signer le papier de plainte qui sera directement faxé au commissariat.

Ont m'a expliqué que seul le juge pouvait donner suite a cette affaire et aussi que c'était vraiment débile d'en arrivé la pour quelques malheureux stylos...

Je suis conscient que j'ai fais n'importe quoi, et maintenant je crains que cela ai des répercussions sur mon avenir d'étudiant etc... Je voudrait surtout savoir si je vais avoir une annotation dans mon casier judiciaire qui est vierge? Que risque-t-il de m'arriver suite a cette affaire? Que puis-je faire pour éviter d'avoir un casier?

Voila je vous remercie de votre réponse, c'est vraiment pratique d'avoir une aide comme sa!
Merci a votre équipe!

Par **ardendu56**, le **31/01/2009** à **19:41**

C'est un premier délit, donc pas de casier mais un rappel à la loi.

Vos risques : passer devant le médiateur de la république qui vous rappellera la loi. Un tape sur les doit et votre "délit" restera dans les archives et s'il y a récidive, alors là, plus d'excuse. Ne soyez pas inquiet.

bonne soirée.

Par **kana**, le **31/01/2009** à **19:45**

Merci beaucoup sa me rassure =D

Bonne soirée a toi et encore merci...